

LEGICOOP



Présentation du Cabinet

LEGICOOP, UNE COOPÉRATIVE D'AVOCATS

Un cabinet de droit des affaires...



Légicoop est un cabinet de droit des affaires qui conseille et assiste les entreprises dans tous les domaines du droit et à toutes les étapes de leur vie sociale.



Le cabinet constitue des équipes pluridisciplinaires d'avocats collaborateurs et partenaires pour résoudre les problématiques transversales soulevées par les projets de création, de développement, de levée de fonds et de restructuration des entreprises.



Légicoop applique une méthodologie éprouvée de traitement et de suivi des dossiers pour améliorer perpétuellement l'expérience client et garantir la haute qualité de ses livrables.



Le cabinet s'engage à apporter à ses clients des solutions opérationnelles et adaptées. En matière de conseil ou de contentieux, le cabinet s'assure que ses analyses et préconisations sont comprises et que les décideurs disposent d'un éclairage suffisant pour arbitrer la meilleure stratégie.



Le cabinet vise en particulier l'accompagnement et la défense des acteurs œuvrant à la transformation de l'économie et à la transition sociale et écologique de notre société.

...qui incarne le changement de société.



Le cabinet souhaite passer de la parole aux actes en adoptant en interne une organisation et un fonctionnement conformes aux principes d'actions pour la réalisation de la transition écologique et solidaire, et que beaucoup de ses clients et partenaires appliquent également.



Le cabinet est composé d'avocats d'affaires conscients de l'urgence de transformer l'activité humaine et l'économie mondiale pour lutter contre le dérèglement climatique, l'extinction de la biosphère et la montée des inégalités.



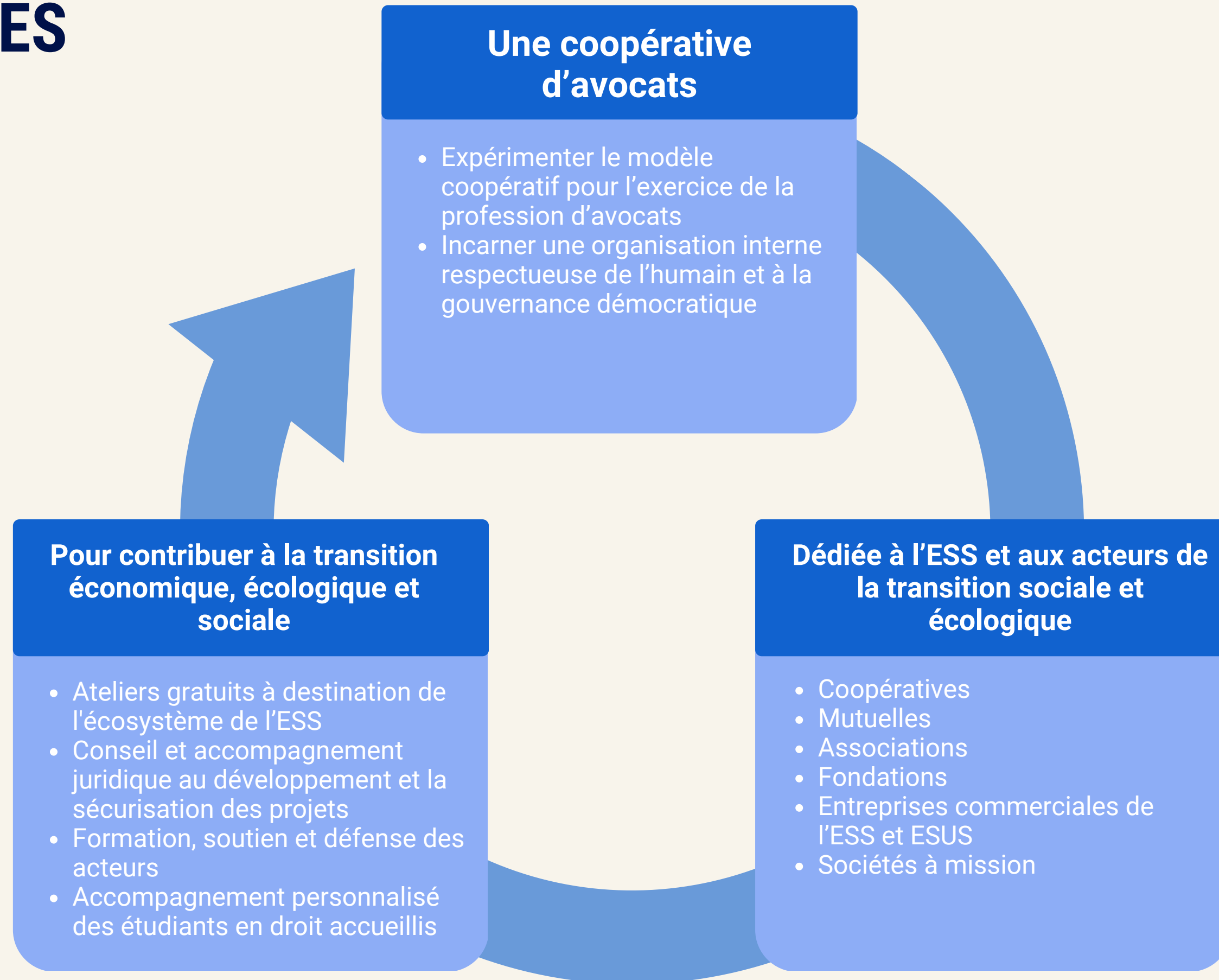
Il regroupe les avocats sous la forme d'une coopérative appliquant les principes de l'économie sociale et solidaire et les conditions de l'agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale" (ESUS). Il justifie ainsi d'un objet d'utilité sociale, d'une gouvernance démocratique et d'une lucrativité limitée.



Dans cette logique coopérative, et tout en respectant l'obligation d'indépendance des avocats, Légicoop souhaite faire de chacun de ses clients un partenaire et un membre d'une communauté qui s'entraide et s'enrichit mutuellement.

Ce cabinet participe activement au mouvement de la société civile qui s'est emparé du sujet de la transition écologique et solidaire. Il veille à maîtriser ses impacts et entend jouer un rôle dans la transformation de l'économie.

LES PRINCIPES



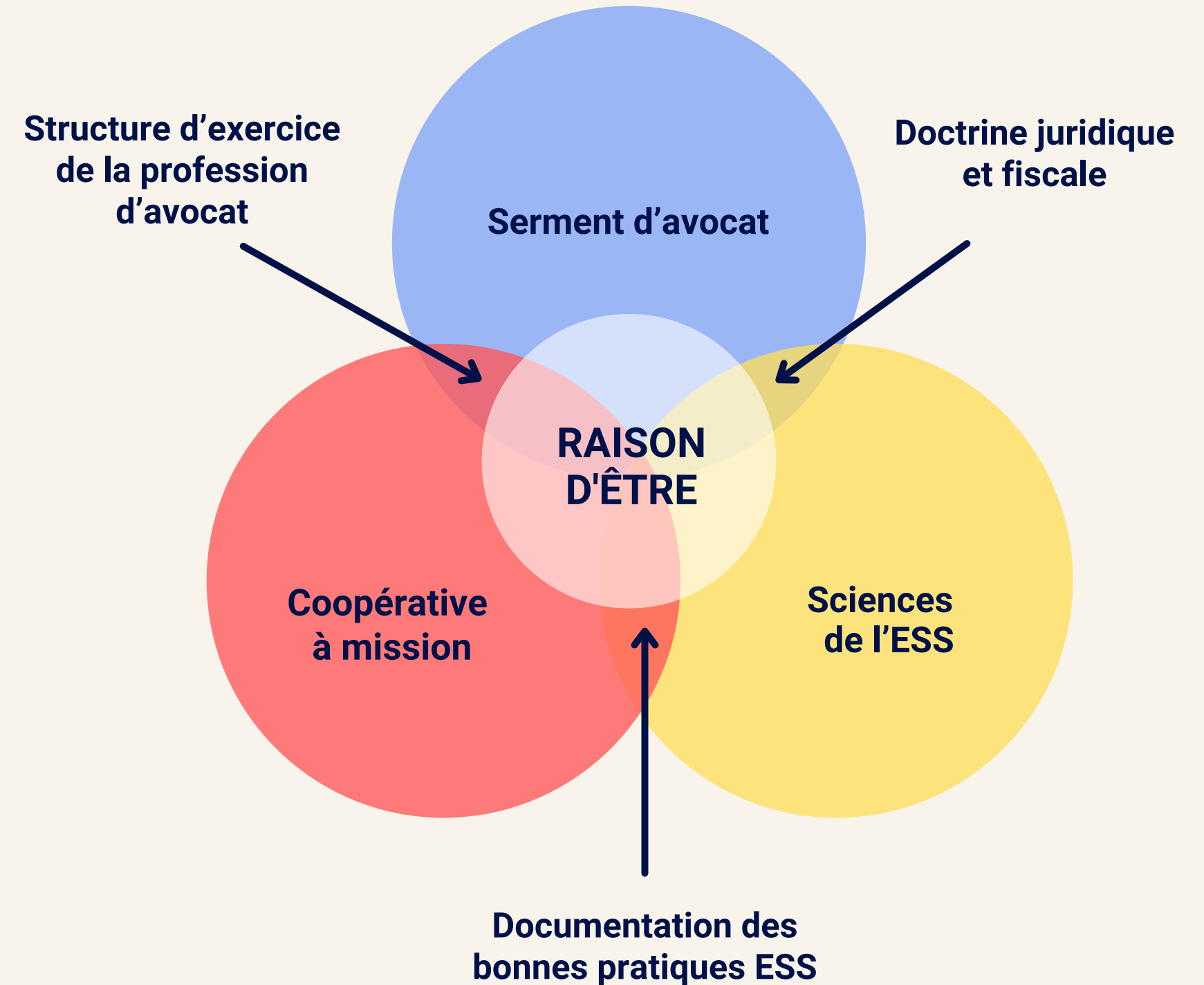
LA RAISON D'ÊTRE

- **Répondre** aux besoins des acteurs de l'ESS et entreprises engagées
- **Incarner** un modèle d'organisation respectueux du vivant sous toutes ses formes, favorisant une économie réelle, durable, et non-délocalisable ;
- **Contribuer**, par l'exemple, à l'avènement d'un système économique fondé sur la coopération et la solidarité plutôt que la concurrence, ne reposant pas sur une logique de croissance et d'exploitation, mais sur une gouvernance démocratique et une gestion raisonnée des ressources naturelles et énergétiques.

Légicoop s'engage, sous le contrôle d'un organe interne et externe, à contribuer à la transformation de l'économie par la réalisation d'objectifs sociaux et environnementaux.

Les avocats intègrent les principes coopératifs dans leur activité professionnelle qu'ils exercent au sein d'un écosystème participant à l'exécution de sa mission.

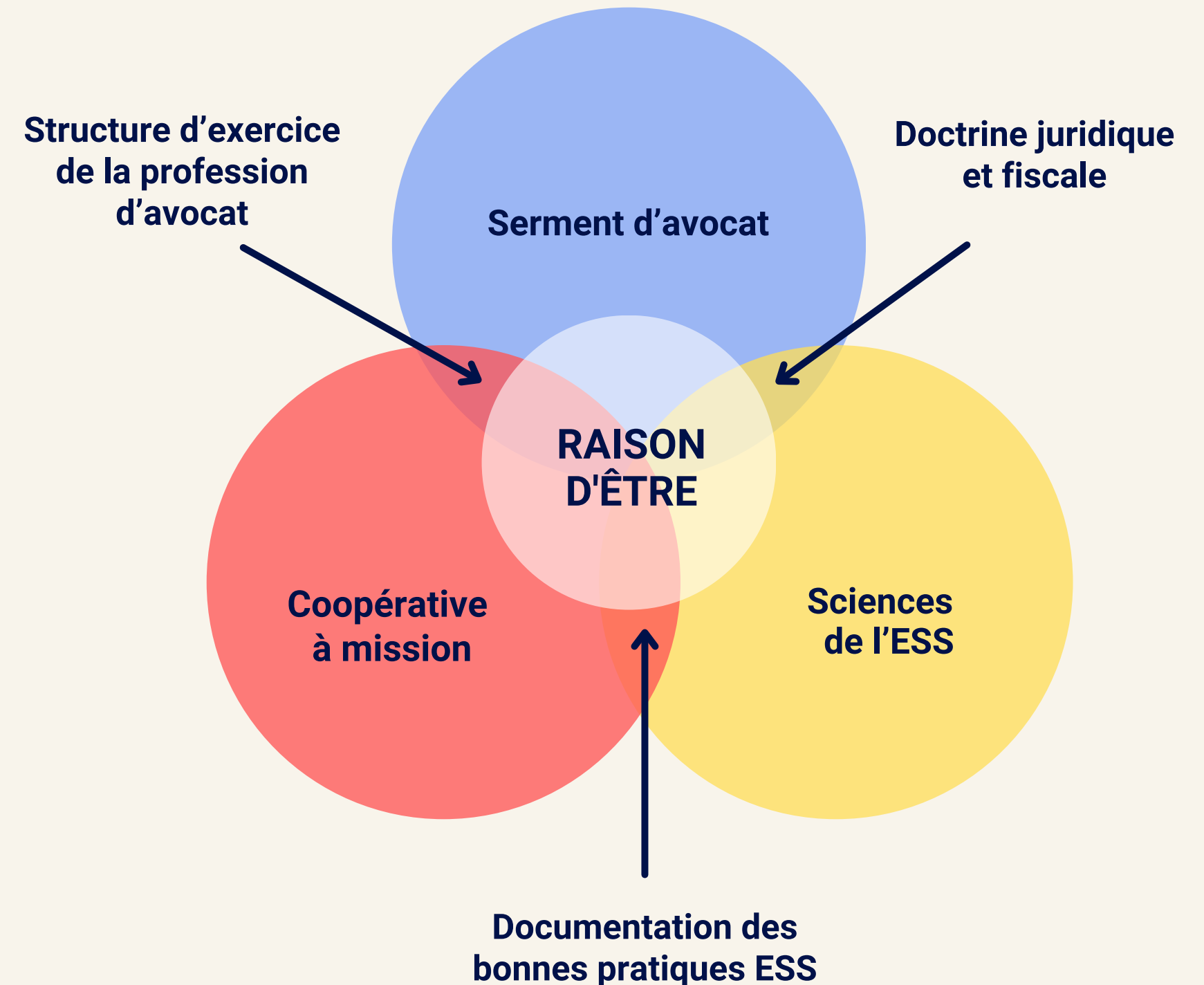
Ils soutiennent et contribuent aux sciences juridiques, sociales, économiques et politiques, ainsi qu'au débat démocratique, au travers leurs actions de formation, leurs publications et leurs propositions soumises au débat public.



LA MISSION

Objectifs :

- 1/ financement par des banques coopératives et solidaires ;
- 2/ clients, partenaires, prestataires et fournisseurs adhérant aux principes de l'économie sociale et solidaire poursuivant les mêmes objectifs ;
- 3/ soutien et défense des droits humains et de l'environnement ;
- 4/ économie collaborative et contribution aux Communs ;
- 5/ processus de recrutement favorisant l'égalité ;
- 6/ réduction des déchets, économie circulaire et économie d'usage ;
- 7/ œuvrer à la transition économique, écologique et sociale de la société en agissant pour le développement de l'économie sociale et solidaire, en participant à toutes initiatives d'utilité sociale, sociétale, environnementale et culturelle, ainsi que de participer à l'établissement de nouveaux standards, normes et pratiques favorisant l'instauration d'une économie mondiale préservant le vivant, fondée sur la solidarité, la gestion démocratique de la propriété, la préservation des Communs et de l'environnement, ainsi que le partage équitable des richesses.



L'ÉQUIPE



L'équipe Légicoop est composée de :

- Simon Chapuis-Breyton, avocat associé & co-fondateur du cabinet,
- Emmanuel Sadorge, avocat associé & co-fondateur du cabinet,
- Stéphanie Daguerre, avocate associée,
- Roxane Delmas, avocate collaboratrice,
- Luc Mboumba, juriste et élève-avocat,
- Claire Annereau, juriste et chercheuse,
- Chloé Garcia, élève-avocate.

L'ÉQUIPE



Simon Chapuis-Breyton

Avocat associé – Droit et fiscalité des organismes de l'économie sociale et solidaire



2020 : co-fondateur de Légicoop, coopérative d'avocats recherchant une utilité sociale.

- 2018 : fondateur du Cabinet SCB AVOCAT et co-fondateur de l'association ADOA pour le développement des organisations alternatives.
- 2015-2018 : DELSOL AVOCATS, collaborateur de Xavier DELSOL (Paris), département Organisations non lucratives et entrepreneuriat social.
- 2014 : Groupe GALERIES LAFAYETTE (stagiaire à la direction juridique – Corporate, et Fondation d'entreprise)
- 2012-2013 : juriste chez DELSOL AVOCATS (Lyon), département Organisations non lucratives et entrepreneuriat social, et chargé d'enseignement à l'Université Lumière Lyon 2.

Formation

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) – Ecole de formation du Barreau de Paris (2015)
- Master 2 droit et fiscalité des entreprises culturelles – Université Lyon III (2011)
- Master 1 droit et fiscalité des entreprises – Université Lyon III (2010)

Expertises

- Droit des organismes à but non lucratif (associations, fondations, fonds de dotation, syndicat, mutuelles, congrégations) et de l'ESS (coopératives, entreprises ESUS) : fiscalité des associations et fondations, mécénat et parrainage ; encadrements contractuels et montages juridiques et fiscaux de projets de l'ESS (études de faisabilité et mise en oeuvre, création de structures, d'ensembliers, de montages hybrides alliant organismes à but non lucratif et sociétés commerciales, etc.), opérations de restructuration (filialisations, rapprochements, etc.) et de changement d'échelle (structuration de réseaux, franchises sociales, etc).

Quelques références en matière de formation :

- Animateur de formations et ateliers en matière de fiscalité et de structuration juridique : Cycle de formation "responsable associatif" 19-20, 20-21 et 21-22 (CNAM) ; formation "Définir et mener sa politique de mécénat" (EFE / abilways); atelier sur "le choix de sa forme juridique pour mener son projet dans l'ESS" pour la Ville de Paris (programme Start'in ESS 2019, 2020 et 2021); atelier "Définir la structuration juridique de son projet dans l'ESS" (AVISE, programmes PIN'S 2017, 2018, 2019 et 2020) ; atelier "Sécuriser le changement d'échelle de son projet" (AVISE, programme PIN'S 2020) ; atelier "Définir la structuration juridique de son projet dans l'ESS" (Ticket for change, 2019); atelier sur les montages hybrides pour Les Canaux (2019, 2020, 2021); Formation sur la fiscalité associative (ATIS, 2019).

L'ÉQUIPE



Emmanuel Sadorge

Avocat associé – Droit et fiscalité des organismes de l'économie sociale et solidaire



2020 : co-fondateur de Légicoop, coopérative d'avocats recherchant une utilité sociale.

- 2010 - 2020 : DELSOL AVOCATS, collaborateur du département Organisations non lucratives et entrepreneuriat social (Juriste, puis Avocat en 2011 et Avocat Counsel en 2019)
- 2018 : co-fondateur de l'association ADOA pour le développement des organisations alternatives.

Formation

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) – 2 (Ecole Régionale des Avocats du Grand Est)
- Diplôme Juriste Conseil Entreprise (D.J.C.E. Strasbourg) - Master Juriste d'entreprise (Université de Strasbourg)

Expertises

- Emmanuel SADORGE intervient exclusivement auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des sociétés investies d'une mission sociale ou environnementale. Il définit et met en œuvre des montages juridiques et fiscaux complexes (hybridation, tiers-lieux, foncières, ensembliers, etc.), réalise des opérations de restructuration (rapprochements, filialisations, mutualisations, etc.) et intervient sur des projets innovants de levées de fonds et d'impact investing. Il participe à la réflexion sur l'évolution de l'économie, le droit des entreprises sociales et solidaires et les sociétés à mission.

Quelques références en matière de formation :

- Co-directeur et auteur de l'ouvrage « Restructuration des organisations non lucratives » (Juris édition, Dalloz, 2018) ; rédacteur régulier d'articles spécialisés (SCIC, coopératives, impact investing, sociétés à mission, fiscalité des associations,...) ; membre de différents groupes de travail (plateforme des communs, social good accelerator, impact investing de la SFAF, groupe de travail de préfiguration du Centre français d'impact investing,...) ;
- Animateur de formations et ateliers en matière de fiscalité et de structuration juridique : Formation en fiscalité des associations et mécénat au CNAM (2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) ; Formateur Mécénat et Fondations EFE (2018) ; Programme PIN'S de l'AVISE (2017, 2018, 2019 et 2020) ; Atelier sur les montages hybrides pour Les Canaux (2019 et 2020) ; Atelier et Mooc pour le programme Made in Social du Mouves sur les montages hybrides (2018) ; atelier du programme Readiness du Mouves sur les statuts juridiques et la gouvernance (2017) ; mentor à Ticket for Change (2016, 2017, 2018 et 2019) et Smart Food Paris (2020) ; Présentation des structures hybrides pour les lauréats du Google Impact Challenges (2017), Atelier entreprises ESUS pour BGE Paris IdF (2017) ...
- Animations de différents Webinaires en 2020 et 2021 pour Les Canaux, HelloAsso, le Mouvement associatif et le Mouvement Impact France

L'ÉQUIPE



Stéphanie Daguerre

Avocate associée – Relations collectives et individuelles de travail



2022 : associée de Légicoop, Pôle droit social,

- 2012 - 2022 : DELSOL AVOCATS, collaboratrice du département Droit social

Formation

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) - École de formation du Barreau de Paris (2012)
- Master 2 Droit pratique des relations de travail (DPRT) – Université Paris II Panthéon-Assas (2009)
- Institut de droit des affaires - Université Paris II Panthéon-Assas (2008)

Expertises

- Relations individuelles de travail : conclusion, exécution et rupture du contrat de travail,
- Relations collectives de travail : élections, procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel, négociation des accords collectifs;
- Restructuration et réorganisation;
- Audits préventifs, de conformité et d'acquisition;
- Contentieux individuels et collectifs en droit du travail.

Quelques références :

- Participation à la rédaction de l'ouvrage « Restructuration des organisations non lucratives » (Juris édition, Dalloz, 2018) sous la Direction d'Emmanuel SADORGE ;
- Publication régulière d'articles dans la presse spécialisées (jurisprudence sociale Lamy).

L'ÉQUIPE



Roxane Delmas

Avocate collaboratrice – Droit et fiscalité des organismes de l'économie sociale et solidaire

Roxane a rejoint Légicoop au mois de février 2022 en tant qu'avocate collaboratrice après avoir exercé pendant 4 ans au sein de cabinets français et américains de droit des affaires, dans le domaine de la fiscalité des sociétés et des personnes physiques.

2022 - actuel : LEGICOOP, avocate collaboratrice

- **2018-2021** : cabinet DARROIS VILLEY MAILLOT BROCHIER, avocate collaboratrice au sein du département Droit fiscal
- **2017-2018** : cabinet BAKER & MCKENZIE, avocate collaboratrice au sein du département Contentieux fiscal

Formation

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) – École de formation du Barreau de Paris (2017)
- LL.M. Master of Laws - The London School of Economics (2016)
- Master 2 Droit fiscal – Université Paris II Panthéon-Assas (2015)
- Master 2 Droit des affaires et de l'économie - Université Paris I Panthéon-Sorbonne (2014)
- Master 1 Droit des affaires – McGill University, Montréal (2013)

Expertises

- Droit et fiscalité des organismes non lucratifs et structures de l'économie sociale et solidaire (coopératives, sociétés commerciales ESUS, fonds de dotation, fondations, etc.) : structuration juridique et fiscale de projets de l'ESS (études de faisabilité et mise en œuvre, création de structures, encadrement contractuel, audits fiscaux, etc.) ; assistance dans le cadre d'opérations de fusions, acquisitions ou réorganisations intra-groupe ; accompagnement dans le cadre d'investissements immobiliers ; demandes de rescrits fiscaux, etc.
- Fiscalité des personnes physiques et du patrimoine : fiscalité des dirigeants d'entreprises de l'ESS ; transmissions d'entreprises ; déclarations d'impôt
- Contentieux fiscal et assistance dans le cadre de contrôles fiscaux
- Ponctuellement : assistance de parties civiles dans le cadre de procédures pénales (commissions d'office au titre de l'aide juridictionnelle)

L'ÉQUIPE



Luc Mboumba

Juriste - Élève avocat - Droit et fiscalité des organismes de l'économie sociale et solidaire

Luc est juriste chez LÉGICOOP.

Il était anciennement co-directeur général de la coopérative d'activités et d'emploi COOPANAME entre 2014 et 2019.

Formation

- 2022 : Elève-avocat à l'HEDAC (Haute Ecole des Avocats Conseils)
- 2021 :
 - Diplôme de Master 2 droit des affaires - Université Paris X - Nanterre
 - Réussite à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA)
- 2013 : MBA-MAE - Master management général -administration des entreprises - IAE de Paris
- 2010 :
 - Diplôme de Sciences-po - IEP Aix-en-Provence
 - Master 2 Management interculturel et médiation religieuse

Expertises

Praticien des coopératives depuis plus de 10 ans, Luc intervient avec Maîtres Emmanuel SADORGE et Simon CHAPUIS-BREYTON dans le cadre des interventions du cabinet LEGICOOP auprès de l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire.

Quelques références

- Co-rédacteur de l'ouvrage « Faire société : le choix des coopératives » (Editions du croquant, 2014)
- Mémoire sur « La création d'une filiale sous forme de société commerciale par une association : enjeux de gouvernance et de fiscalité ». (Université Paris X - Nanterre, 2021)

L'ÉQUIPE



Claire Annereau

Juriste - Chercheuse (Contrat CIFRE)

Doctorante en droit public, Claire s'intéresse aux pratiques de communs telles qu'elles se concrétisent dans les entreprises de l'économie sociale et sociale. Ses recherches s'orientent plus spécifiquement sur les démarches d'institution du commun à travers la technique du droit.

Formation

- 2021- 2022 : M2 recherche Théorie et analyse du droit - EHESS/Université Paris Nanterre/ENS
 - Clinique juridique avec l'association Notre Affaire à tous
 - Mémoire sur le mécanisme d'affectation comme technique de droit privé au service des communs
- 2020 : M1 Droit public des affaires - Université Panthéon-Assas

Quelques références

- Coordination du projet de recherche *Juristes Embarqués - La créativité réglementaire pour les tiers-lieux créateurs de communs*, publié en mai 2021 par l'Agence Nationale des Territoires, France Tiers Lieux et La 27e Région.
- Communication au sein de la journée d'étude *Utopies concrètes* : "La technique du droit au service des communs : propriété d'usage et pratiques autogestionnaires instituées", à l'École de droit de Sciences po, en décembre 2021.

L'ÉQUIPE



Chloé Garcia

Juriste Stagiaire - Élève-Avocate - Droit des organismes de l'économie sociale et solidaire

Chloé a réalisé un premier stage chez Légicoop durant l'été 2022 avant de rejoindre le cabinet pour son stage final en tant qu'élève-avocate.

Formation

- 2022 : Élève-avocate à l'HEDAC (Haute École des Avocats Conseils)
- 2022 : Diplôme de Master 2 Droit des affaires - Droit fondamental de l'entreprise (Université Paris X - Nanterre)
- 2021 : Réussite à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA)
- 2021 : Diplôme de Master 1 Droit des affaires - Droit fondamental de l'entreprise (Université Paris X - Nanterre)
- 2020 : Diplôme de Master 1 Droit privé - Droit privé général et carrières judiciaires (Université de Nantes)

Expertises

- Droit des sociétés
- Droit des organismes de l'économie sociale et solidaire
- Droit des entreprises en difficultés

Quelques références

- Mémoire sur « L'unanimité en droit des sociétés » (Université Paris X - Nanterre, 2022)

TYPLOGIE DE DOSSIERS

Les avocats du cabinet Légicoop interviennent régulièrement sur des questions de stratégie, de fiscalité, de structuration juridique, de gouvernance, de financement, ainsi que de réglementations particulières applicables aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ils accompagnent régulièrement les coopératives (SCIC, SCOP, "loi 47", etc.) , les organisations non lucratives (associations, fonds de dotation, fondations, etc.) et les sociétés de l'ESS, lors de toutes les étapes de leur développement (constitution, modifications statutaires, transformations, levées de fonds, pactes, litiges entre sociétaires, fusion, liquidation, etc.), ainsi que dans la définition et la mise en œuvre de projets hybrides et d'utilité sociale, de projets immobiliers ou encore de projets de mutualisation et de coopération (étude de faisabilité, rédaction de l'architecture contractuelle du montage retenu, négociation, etc.). Ils animent des formations sur la fiscalité des organisations non lucratives et des coopératives, le mécénat, les montages hybrides et le choix des formes juridiques. Ils rédigent régulièrement des articles dans les revues spécialisées, notamment sur les SCIC, le financement des sociétés coopératives, *l'impact investing* et les sociétés à mission.

➤ **Les obligations déontologiques des avocats, et plus particulièrement le secret professionnel de l'avocat, interdisent de nommer leurs clients. Néanmoins, les avocats du cabinet ont réalisé de nombreuses missions, ensemble ou séparément, au profit de tiers-lieux.**

RÉFÉRENCES EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT

- **Les obligations déontologiques des avocats, et plus particulièrement le secret professionnel de l'avocat, interdisent de nommer les clients sans leur accord. Les avocats du cabinets ont néanmoins eu l'occasion d'intervenir à de nombreuses reprises dans des projets de tiers-lieux.**

Les avocats du cabinet Légicoop interviennent sur des questions de stratégie, de fiscalité, de structuration juridique, de gouvernance, de financement, ainsi que de réglementations particulières applicables aux parties prenantes des tiers lieux.

Ils accompagnent régulièrement des porteurs de projet de tiers-lieux dans toutes les étapes de leur développement (étude de faisabilité, rédaction de l'architecture contractuelle du montage retenu, constitution de personnes morales, modifications statutaires, transformations, levées de fonds, pactes, litiges entre sociétaires, fusion, liquidation, etc.).

En particulier, le cabinet accompagne chaque année une quinzaine de projets de tiers lieux. A titre d'exemple :

- Accompagnement juridique et fiscal annuel d'une fédération d'envergure nationale intervenant auprès de nombreux tiers-lieux sur le territoire français.
- Co-réalisation d'une étude juridique sur les pratiques en matière de Communs au sein des tiers-lieux : diagnostic auprès de 8 tiers-lieux permettant d'identifier et d'analyser les expérimentations et les pratiques juridiques innovantes des Communs. Co-rédaction d'un rapport d'étude.
- Structuration et mise en place de plusieurs tiers-lieux coopératifs consacrés au réemploi :
 - Définition des objectifs et besoins des porteurs de projet
 - Définition des scénarios de montages juridiques et fiscaux (encadrement de la gouvernance et sécurisation des relations entre les partenaires)
 - Accompagnement au choix du scénario le plus adapté et définition de la méthodologie de mise en œuvre
 - Mise en œuvre (création de structures, architecture contractuelle, et accompagnement à la levée de fonds)
- Structuration et mise en place d'un tiers-lieux à vocation culturelle à Bordeaux financé notamment grâce à du mécénat
- Structuration et mise en place de plusieurs tiers-lieux permettant l'insertion par le travail agricole, en Rhône-Alpes et dans le Sud de la France.

EXEMPLES D'INTERVENTIONS

- **Définition ou redéfinition de modes de gouvernance de sociétés coopératives** : Le cabinet accompagne chaque année une quinzaine de sociétés coopératives (SCIC, SCOP, coopératives "loi 47") dans le cadre de la définition ou de la redéfinition de leurs règles de fonctionnement interne (le cas échéant, après audit), y compris leurs règles de gouvernance, afin de répondre à leurs besoins et à leurs objectifs. Par exemple :
 - Septembre 2022 : accompagnement d'une grande métropole dans la définition de la gouvernance et la rédaction des statuts d'une SCIC regroupant des acteurs publics et privés, chargée d'une mission d'office de tourisme sur son territoire et sa région ;
 - Juillet 2022 : accompagnement d'une association de préfiguration d'une SCIC en vue de la reprise d'une clinique par les salariés et les praticiens (audit, réunion de travail avec les parties prenantes et les financeurs, négociation de l'offre d'achat, définition de la gouvernance, rédaction des statuts et de la documentation juridique de transformation) ;
 - Juin 2022 : accompagnement d'une coopérative "loi 47" intervenant dans le secteur de la formation professionnelle dans le cadre de sa transformation en SCIC et de sa refonte statutaire afin notamment de redéfinir ses règles de gouvernance (composition et poids des collèges, mode de délibération en assemblée, etc.) ;
 - Avril 2022 : accompagnement d'une "Licoorne" constituée sous forme de SCIC intervenant dans le secteur des télécommunications dans le cadre de la refonte de ses statuts et de son règlement intérieur, afin notamment de répondre à ses besoins en matière de gouvernance, en vue d'une levée de fonds.
- **Pour des clients animant des réseaux associatifs et/ou coopératifs** :
 - Septembre 2022 : accompagnement d'une fédération d'associations dans le secteur de la défense animale dans le cadre d'un conflit interne entre dirigeants, proposition de modifications statutaires afin de sécuriser la gouvernance à l'avenir ;
 - Mai 2022 : accompagnement d'une fédération d'associations dans le secteur du commerce équitable dans le cadre d'un projet de cession ou de mise à disposition de sa marque.
- **Dans le secteur de l'économie circulaire** :
 - Juin 2022 : Intervention en qualité d'expert en fiscalité dans le cadre d'une Table ronde constituée des dirigeants nationaux de plusieurs réseaux de réemploi solidaire ;
 - Mai 2022 : Mission d'accompagnement d'une recyclerie spécialisée dans la définition et la mise en œuvre du montage juridique et fiscal cible (opération de filialisation) pour changer d'échelle dans le cadre de la REP d'une filière et se structurer en réseau ;
 - Avril 2022 : formation sur le thème « Stratégie et pratiques de communication des acteurs du réemploi solidaire » organisé par un éco-organisme ;
 - Septembre 2020 : accompagnement d'associations dans la constitution d'une société foncière de l'ESS ayant pour objet l'acquisition d'espaces en banlieue parisienne aux fins de leur location à des structures non lucratives (ou de l'ESS) ayant pour objet le réemploi / la vente de produits de seconde main, y compris la définition des règles de gouvernance de la société foncière.

FORMATIONS

➤ Légicoop intervient régulièrement dans le cadre de formation et d'ateliers auprès des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire

En 2020 :

- 4 mars 2020 : Animation de l'atelier sur "le choix de sa forme juridique pour mener son projet dans l'ESS" pour par la Ville de Paris (programme Start'in ESS porté par la Maison des Initiatives Etudiantes)
- 24 mars 2020 : Participation à la permanence hebdomadaire du MOUVES à destination des entrepreneurs sociaux (associations et coopératives) impactés par les mesures liées à la crise sanitaire
- 20 avril 2020 : Intervention lors du webinaire organisé dans le cadre des Ateliers des Canaux par Résiliences et ADOA sur le thème de la démocratie et de la gouvernance partagée en entreprise : "Peut-on protéger le dirigeant et son projet sans sacrifier la démocratie ?"
- 24 avril 2020 : Intervention lors du webinaire organisé par Hello Asso sur « L'aspect légal de ma vie associative : gouvernance et emploi »
- 19 mai 2020 : Intervention lors du webinaire d'Hello Asso sur le thème : "Organiser son AG à distance".
- 4 juin 2020 : Intervention lors du webinaire du Mouves sur les restructurations dans l'ESS : mutualisation et rapprochements entre acteurs de l'ESS avec Finacoop et la CGSCOP
- 11 juin 2020 : Intervention lors du webinaire du Mouvement associatif pour les associations sportives et d'éducation populaire
- 4 septembre 2020 : intervention à l'Institut de France sur les sociétés à mission pour la restitution du rapport du comité français pour l'investissement à impact.
- 26 novembre 2020 : Atelier en ligne sur la structuration des projets dans l'ESS pour Les Canaux.

En 2021 :

- 19 janvier 2021 : Atelier collectif sur « l'essaimage et son encadrement juridique » dans le cadre du Programme PIN'S 2021 (Avisé). La seconde partie de cette intervention sur le volet juridique du programme PIN'S consistait en une série de « speed-meeting » avec les lauréats.
- 29 janvier 2021 : Premier module d'une série de formation sur l'année 2021 consacré à « la conception et le montage des projets chorégraphiques et artistiques » (date des autres modules pour l'année 2021 : 7 octobre, 5 novembre).
- 24 février 2021 : Atelier en ligne sur la structuration des projets dans l'ESS pour Les Canaux.

En 2021 :

- 12 mars 2021 : Atelier sur « la définition de sa structuration dans l'ESS » à l'incubateur I-Engage de l'Université Paris 8
- 19 mars 2021 : Atelier « Hybridation des modèles économiques – Tremplin association » dans le cadre du Programme Impact Finance porté par Le French impact.
- 7 avril 2021 : Animation de l'atelier sur "le choix de sa forme juridique pour mener son projet dans l'ESS" pour par la Ville de Paris (programme Start'in ESS porté par la Maison des Initiatives Étudiantes).
- 6 mai 2021 : Atelier sur "le choix de sa forme juridique pour mener son projet dans l'ESS" dans le cadre de la formation régionale des incubateurs ATIS en Nouvelle-Aquitaine. La seconde partie de cette intervention d'accompagnement consistait en une série d' « expertises flash » avec les porteurs de projets incubés.
- 3 juin 2021 : Animation du Webinaire « Comment construire des partenariats entre structures d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) et Entreprises ? » organisé par le Barreau de Paris et l'association PikPik Environnement.
- 11 Juin 2021 : Co-animation du Webinaire « Doter la France d'une culture commune de l'investissement à impact / Investir pour transformer durablement » organisé par la Société Française des analystes financiers.
- 13 octobre 2021 : Participation aux ateliers et restitution à l'évènement LA FABRIQUE DE LA FINANCE organisé par Finance d'Avenir.

En 2022 :

- 13 janvier 2022 : Formation sur les « montages juridiques » de l'ESS pour le Fonds de dotation PARIS 2024
- 22 mars 2022 : Animation de l'atelier sur "le choix de sa forme juridique pour mener son projet dans l'ESS" pour la Ville de Paris (programme Start'in ESS porté par la Maison des Initiatives Etudiantes).
- 21 avril 2022 : Formation au format webinaire « Hybridier son modèle économique et juridique : quels enjeux ? » organisé par Le French Impact et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.
- 26 avril 2022 : Formation sur le thème « Stratégie et pratiques de communication des acteurs du réemploi solidaire » organisé par l'éco-organisme Valdelia.

DÉROULÉ D'UNE FORMATION

Les formations peuvent être assurées aussi bien en présentiel qu'en visioconférence. Leur contenu dépend à la fois du public visé (qualifications juridiques, domaine d'activité, demandes expresses...) et de la durée de la formation.

Dans le cas d'une formation sur les montages juridiques et fiscaux des tiers lieux, peuvent être abordés les points suivants :

- Panorama des statuts juridiques de l'entrepreneuriat social (fondations, associations, coopératives, sociétés de l'ESS, agrément ESUS et sociétés à mission) et les caractéristiques de chaque forme juridique ;
- Focus sur les structurations dites "hybrides" (ex : filialisation ou fonds de dotation) ;
- Présentation des grands principes de la fiscalité associative et des structurations dites "hybrides" ;
- Principaux points de vigilances au niveau fiscal ;
- Rappel des principes en matière d'aide d'État ;
- Détermination des critères de choix entre les différentes formes juridiques ;
- Exercices applicatifs pour identifier le modèle correspondant à un projet.

➤ Au terme de la formation, le support de présentation est transmis aux participants.

LEGICOOP

Pour nous contacter :
avocats@legicoop.fr

Pour nous suivre :
<https://legicoop.fr>